JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7306191901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7306191901

Cette annonce a été mise en ligne le **14 octobre 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **16 - CHARENTE**

TEN FRANCE SCP D'AVOCATS
23 rue Victor Grignard - Pôle République Secteur 2 -
86000 POITIERS

PROJET DE FUSION-ABSORPTION DE MISSION LOCALE ARC CHARENTE PAR L'ASSOCIATION AVENIR JEUNES CHARENTE (AJC)

- AVENIR JEUNES CHARENTE (AJC) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 à but non lucratif et à gestion désintéressée, son siège social est 6 rue du Père Joseph Wrésinski – 16000 ANGOULEME, déclarée le 23 août 2022 sous le numéro W161009795, association dont le but est :
D'apporter son concours à la définition des orientations et à la mise en uvre de toutes actions à caractère d'insertion professionnelle et sociale en direction des jeunes âgés de 16 à 30 ans,
D'aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale,
D'assurer des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement,
Favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou de compléter les actions conduites par ceux-ci,
Développer une politique de relations et de services aux employeurs, de nature à favoriser la qualification et l'intégration durable,
Contribuer à l'élaboration et à la mise en uvre, dans son territoire, d'une politique locale concertée d'insertion

professionnelle et sociale des jeunes. Elle pourra s'appuyer sur l'expertise de groupes de travail initiés par l'Association sur chaque territoire ou pays,
Proposer aux collectivités une gamme de services, susceptibles de prendre en compte la spécificité des besoins des jeunes et des attentes des élus et des acteurs sur chaque territoire
- MISSION LOCALE ARC CHARENTE est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 à but non lucratif et à gestion désintéressée, son siège social est 41 rue de la Maladrerie – 16100 COGNAC et portant le numéro de SIRET 523 732 873 00022, association dont l'objet est :
D'apporter son concours à la définition des orientations et à la mise en uvre de toutes actions à caractère d'insertion professionnelle et sociale en direction des publics demandeurs, d'emploi, et prioritairement pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire,
D'aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale,
D'assurer des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement,
Favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou de compléter les actions conduites par ceux-ci,
Développer une politique de relations et de services aux employeurs, de nature à favoriser la qualification et l'intégration durable,
Contribuer à l'élaboration et à la mise en uvre, dans son territoire, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Elle pourra s'appuyer sur l'expertise de groupes de travail initiés par l'Association sur chaque territoire ou pays,
Proposer aux collectivités une gamme de services, susceptibles de prendre en compte la spécificité des besoins des jeunes et des attentes des élus et des acteurs sur chaque territoire.
L'association MISSION LOCALE ARC CHARENTE transmet à titre de fusion à l'association AVENIR JEUNES CHARENTE (AJC) l'ensemble de son patrimoine. Pour établir les bases et les conditions de l'opération de fusion ont été retenues les comptes et bilans de l'absorbée au 31 décembre 2021 (auxquels vient se substituer la situation en forme de bilan établie au 30/09/2022), l'actif et le passif de l'association MISSION LOCALE ARC CHARENTE s'élevaient alors à :
ACTIF : 1.057.532 euros
PASSIF : 474.225 euros
Soit un actif net transmis de 583.307euros.
Le Conseil d'Administration confirmant le projet de fusion s'est réuni le 06/09/2022 pour l'association MISSION LOCALE ARC CHARENTE.
Afin notamment de donner pouvoir au Président pour poursuivre les démarches et arrêter les conditions de l'opération.
Sous réserve des Assemblées Générales confirmant la réalisation définitive de la fusion devant se tenir au plus

tard le 31 décembre 2022.
Pour avis

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex